

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

1^{er} avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 10 avril à 18h00,
le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à
Hartennes-et-Taux sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
79	53	53

**DESIGNATION D'UN
DELEGUE DES ELUS AU CNAS**

n° 29

PRESENTS

Mesdames FELCZAK, JULVE, GAUTIER, DRIVIERE, ROBACHE, DELVAL

Messieurs MATHAUT était représenté par M LAVOCAT, NOBLEMAIRE, DE RE, PERUT, MOYON, MONTARON, LESUEUR, BEZIN, HERTAULT était représenté par M FIQUET, DUMORTIER était représenté par M SERUZIER, GUILLEMOT, GUYOT était représenté par Mme BERGEOT, TEMPLIER, CHOLET, GRYPONPREZ, SOSSON, LEFEVRE, MOLCARD, ROBILLARD, CHABROL, LETRILLART, BUCHET, WOKAN, SAMIER, POURTEYRON, BOUDRAA, BRUNET, MAURICE, VILLEVOYE, REYT, DAVIN, DOLLET, DE REKENEIRE, DUVIVIER, REBEROT, LECLERCQ, PETIT était représenté par M DUGUET, LEROUX Christian était représenté par M ROCHARD, TASSIN, PUCHE, LAGACHE, TOURNEVILLE, DROUX, LANGLET, RUELLE, LANSOY, VECTEN

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER Nathalie

Considérant la délibération du Comité Syndical du SESN, en date du 13 mars 2019, d'adhérer au CNAS,

Le Comité Syndical **DECIDE** :

- de désigner M Denis MAURICE, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter le collège des élus du SESV au sein du CNAS ;
- de faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent notamment pour représenter le collège des agents du SESV au sein du CNAS
- de désigner un correspondant titulaire Mme TOURIGNY Maryline et un suppléant Mme BOHAIN Julie parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion et mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

Pour extrait conforme
Le Président

/ 3 MAI 2019

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le
Et publication ou notification le

S.E.S.V.
**SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS**
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr